



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Centre de Tourisme Équestre Partenaire

Article 1 – Identification du prestataire

Le Centre de Tourisme Équestre Partenaire,
immatriculé sous le numéro SIRET
[90310991600010],

Article 2 – Champ d’application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s’appliquent, sans restriction ni réserve, à l’ensemble des prestations proposées par le Prestataire, incluant notamment les activités de tourisme équestre, balades, randonnées, stages, animations, ainsi que toute prestation réalisée dans le cadre d’un partenariat commercial ou institutionnel.

Elles s’appliquent à l’exclusion de toutes autres conditions, notamment celles du Client ou du Partenaire, sauf accord écrit préalable du Prestataire.

Article 3 – Acceptation des CGV

Toute commande, réservation ou participation à une prestation implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV, lesquelles sont réputées lues et acceptées avant toute conclusion contractuelle.

Article 4 – Description des prestations

Les caractéristiques essentielles des prestations sont présentées sur les supports de communication du Prestataire (site internet, plaquettes, devis, conventions de partenariat). Le Prestataire se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu de ses prestations, sous réserve de ne pas altérer leur nature essentielle.

Article 5 – Conditions d'accès aux activités

La pratique des activités équestres implique la reconnaissance par le Client des risques inhérents à l'équitation.

Le Client déclare disposer d'une condition physique et psychologique compatible avec la pratique des activités proposées.

Le respect strict des consignes de sécurité et des instructions du personnel encadrant est obligatoire.

Le Prestataire se réserve le droit d'exclure, sans indemnité ni remboursement, toute personne dont le comportement serait contraire aux règles de sécurité ou au bon déroulement des activités.

Article 6 – Réservation et formation du contrat

La réservation devient ferme et définitive après :

- acceptation expresse du devis ou des conditions tarifaires,
- et, le cas échéant, encaissement d'un acompte ou du paiement total.

Toute modification de réservation demandée par le Client est soumise à l'acceptation préalable du Prestataire.

Article 7 – Tarifs

Les prix sont exprimés en euros, toutes taxes comprises (TTC).

Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, étant précisé que les prestations sont facturées sur la base des tarifs en vigueur au jour de la réservation.

Article 8 – Modalités de paiement

Le paiement est exigible selon les modalités précisées lors de la réservation.

À défaut de paiement dans les délais convenus, le Prestataire se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la prestation, sans préjudice de toute action en recouvrement.

Article 9 – Annulation – Résiliation

9.1 Annulation par le Client

Toute annulation doit être notifiée par écrit.

Sauf disposition contraire, les sommes versées restent acquises au Prestataire à titre d'indemnité forfaitaire.

9.2 Annulation par le Prestataire

Le Prestataire se réserve le droit d'annuler ou de reporter une prestation pour des raisons indépendantes de sa volonté, notamment en cas de force majeure, conditions météorologiques défavorables, indisponibilité des chevaux ou impératifs de sécurité.

Dans ce cas, le Client ne pourra prétendre à aucune indemnité autre que le remboursement des sommes versées ou le report de la prestation.

Article 10 – Responsabilité

Le Prestataire est tenu à une obligation de moyens.

Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de dommages résultant d'un comportement imprudent, d'un non-respect des consignes de sécurité ou d'un fait extérieur.

Le Prestataire est couvert par une assurance responsabilité civile professionnelle conforme à la réglementation en vigueur.

Article 11 – Assurance du Client

Le Client est informé qu'il lui appartient de disposer d'une assurance personnelle couvrant les risques liés à la pratique de l'équitation.

À défaut, il assume seul les conséquences financières des dommages corporels ou matériels subis.

Article 12 – Effets personnels

Le Prestataire décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des effets personnels appartenant au Client.

Article 13 – Données personnelles

Les données collectées sont nécessaires à la gestion des prestations et sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

Article 14 – Force majeure

La responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée en cas de survenance d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Article 15 – Droit applicable – Litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français.
Tout litige relatif à leur interprétation ou leur exécution relèvera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social du Prestataire, sauf disposition légale impérative contraire.
